

# PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

## SEANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 1<sup>er</sup> Octobre à 18h, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 17 septembre, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la Communauté de Communes Centre Tarn à Réalmont, sous la présidence de Didier Somen.

Délégués en exercice : 23	Suppléants : 14
Délégués présents : 12	
	Voix délibératives : 12

<p><b>Titulaires présents :</b> Didier Somen, Christian Puech, Thierry Maliet, Jean-Claude Clergue, Sylvian Cals, Jean-Luc Cantaloube, Alain Rouquier, Jean-Luc Espitalier, Eric Pujol, Gilbert Assié, Jean-Louis Guianvarch</p> <p><b>Suppléants présents avec voix délibérative :</b> Bernard Trouilhet</p> <p><b>Titulaires excusés :</b> André Cabot, Marie-Ange Mastain, Thierry San Andres, René Cabrol, Rolande Azam, Marie Milesi, Isabelle Calmet, Jean-Claude Madaule, Sabine Boudou, Philippe Delabre, Jean-David Roockx, Pierre Cahuzac</p> <p><b>Autres personnes présentes sans voix délibérative :</b> Stéphanie Cantaloube, Julien Frat, François Greffier, Christian Bruhat</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Thierry Maliet</p>
--

La séance a été ouverte, sous la présidence de Didier Somen, à 18h15.  
Il a été procédé à l'appel nominal des délégués (11 titulaires présents et 1 suppléant) et constaté que le quorum était atteint (12/23).  
Thierry Maliet est nommé secrétaire de séance.

### 1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 26 mai 2015

Le président fait lecture du procès-verbal de la séance du comité syndical du 26 mai, qui est approuvé à l'unanimité. Le comité syndical a été également informé des sujets traités dans les réunions du bureau du 29 juin et du 27 juillet.

### 2. Fonctionnement interne

#### • Intégration de la balance de l'Association du Pays de l'Albigeois et des Bastides dans la comptabilité du syndicat

Il vous est demandé aujourd'hui de valider la balance d'entrée (au 23 juillet 2015), à hauteur de 881 340,19 € issue des comptes de l'association du Pays au 31 décembre 2014 et qui prend en compte les opérations effectuées depuis lors sur le compte de l'association (paiements et encaissements constatés) jusqu'au 23 juillet 2015.

Une explication a été donnée sur la comptabilisation des « fonds dédiés », soit 300 319,19 €, dans le cadre de la comptabilité associative mais qui n'a pas son équivalent dans la comptabilité publique, qui ne passe en comptabilité que les subventions de fonctionnement reçues.

Aussi il a été proposé, avec l'accord du Percepteur, de les considérer comme une provision provisoire, qui sera reprise avant la fin de cette année, par le solde équivalent des subventions et produits à recevoir.

Didier Somen a fait valoir le fonds de trésorerie disponible (461 312,93 € de fonds associatif) qui assure au syndicat un fonds de roulement précieux...

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

□ **Personnel :**

Dider Somen a rappelé qu'au moment de la reprise du personnel de l'association par le Syndicat, il avait été convenu de reprendre l'ensemble des éléments de la convention collective antérieure et de les transposer conformément aux règles de la Fonction Publique Territoriale

- **Création du Compte-Epargne-Temps :** il est proposé de mettre en place un compte-épargne, selon les règles de la FPT plafonné à 60 jours épargnés, avec la possibilité de l'alimenter par des jours de congés non utilisés (sous réserve d'avoir pris au moins 20 jours dans l'année), par des jours de fractionnement, par des jours de récupération et de réduction du temps de travail (dans la limite de 5 jours par an). Il est proposé de laisser la possibilité aux agents de monétariser les jours du CET (au-delà de 20 jours épargnés). Le comité technique paritaire ayant émis un avis favorable, cette proposition est adoptée à l'unanimité.
- **Mise en place d'un contrat de prévoyance :** il est proposé de mettre en place un contrat groupe de prévoyance labellisé, qui permettrait, pour l'ensemble du personnel, un complément de salaire (jusqu'à 95% du salaire net) en cas d'incapacité, de maladie (au-delà des obligations du syndicat) avec une option décès. Cette cotisation supplémentaire (de l'ordre de 1,60 % de la masse salariale soit environ 5 000 € par an) resterait à la charge de l'employeur. Plusieurs organismes seront consultés, sur la base de ce cahier des charges, pour une entrée en application au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Sylvain Cals fait remarquer que le CTP devrait être consulté pour avis. La saisine du CTP se fera donc simultanément au lancement de la consultation. Cette proposition est adoptée à l'unanimité

□ **Proposition de conventions:**

- **avec l'Agence des Maires pour les marchés publics :** Le site de l'association des maires a fait évoluer sa plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics afin de s'assurer de sa conformité avec la procédure de passation des marchés. Il n'est plus possible de déposer gratuitement son appel d'offre. L'association des maires propose une convention pour utiliser sa plate-forme : adhésion annuelle 50 € et 30 € par marché. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
- **avec l'ADIL dans le cadre des opérations de thermographie :** comme cela a été fait dans le cadre de l'association de Pays, l'ADIL demande une contribution pour sa participation à l'animation des « Nuits de la thermographie », dans le cadre des permanences mises en place à cette occasion dans les communes volontaires. Une convention de partenariat est proposée pour appeler une participation forfaitaire de 500 €. Il vous est proposé de délibérer en ce sens pour autoriser le président à signer la convention correspondante.

□ **Conseil de Développement Territorial:**

Conformément aux statuts et au règlement intérieur, le Conseil de Développement Territorial est organisé en 2 collèges : 12 personnes désignées par des organismes départementaux (chambres consulaires, syndicats et organismes qualifiés), 32 personnes proposées par les communautés de communes en tant qu'acteurs locaux et personnes-ressources.

- validation de la liste définitive des membres : conformément au règlement intérieur, **la liste définitive des membres est arrêtée par le Comité Syndical**
- proposition d'une **prise en charge des frais de déplacements** dans le cadre des réunions organisées par le Syndicat : compte-tenu de la dimension du territoire et afin de faciliter la participation et l'implication des membres dans les travaux du syndicat (et comme cela faisait antérieurement dans le cadre de l'association de Pays), il est proposé de rembourser les frais de déplacements des membres (sur la base des règles de la FPT) pour participer aux réunions convoquées par le Syndicat ou dans le cadre d'une mission particulière confiée par le Président du Syndicat Mixte. Sous réserve que les personnes du Conseil de Développement ne puissent se faire rembourser leurs frais de déplacements par leur organisme d'origine, cette proposition est adoptée à l'unanimité.
- **commissions et préparation du Projet de Territoire 2015-2020** : 6 commissions thématiques sont aujourd'hui en place. Constituées d'élus et de membres du conseil de développement, elles sont présidées par un vice-président ou un membre du bureau délégué. Elles seront mobilisées autour du projet de territoire, qui doit être finalisé d'ici la fin de l'année 2015. Plusieurs temps de réunion sont prévus en octobre-novembre, sous forme d'ateliers, qui mobiliseront l'ensemble des commissions. La première séquence de réunions est prévue le mardi 13 octobre à Carmaux.

### 3. Contrat Régional Unique 2015-2017

- **approbation du projet de contrat unique** et des mesures correspondantes : dans la perspective de la future grande Région et afin de prolonger les politiques territoriales sur la période 2015-2017, la Région propose un contrat unique (dans lequel sont intégrés le Contrat Ville de Carmaux et le Contrat Grand Site de Cordes sur Ciel) qui sera cosigné avec le département.

L'article 5, qui précise les nouvelles règles d'intervention de la Région, a soulevé un certain nombre de questions notamment pour les projets communaux, qui doivent être obligatoirement financés par un fonds de concours communautaire, la Région intervenant au maximum à hauteur de la contribution de la communauté de communes. Par ailleurs les élus font remarquer que s'il ne doit y avoir qu'une programmation par an, il serait souhaitable que les dates soient en cohérence avec le calendrier de programmation de la DETR.

Le projet de Contrat est approuvé par délibération.

- **désignation des délégués au Comité de Pilotage** (avec la Région et le Département) pour suivre la programmation : il est proposé de désigner les présidents des commissions pour participer au Comité de Pilotage. Sont ainsi désignés :
  - Didier Somen, Pdt du PETR et président de la commission habitat-urbanisme et aménagement de l'espace
  - Jean-Luc Cantaloube, président de la commission administration-finances-personnel
  - Jean-Luc Espitalier, président de la commission économie-tourisme-emploi-formation

- Gilbert Assié, président de la commission agriculture et circuits courts
- Sylvian Cals, président de la commission climat-énergie-environnement
- Sabine Boudou, présidente de la commission services-santé-équipements numériques
- Thierry Maliet, président de la commission culture et communication
- Eric Pujol, délégué sur les questions emploi-formation-insertion

- **information sur la programmation 2015:** 11 opérations sont proposées à la programmation pour un montant total de 4 304 201 € (HT)

#### 4. Programme Leader 2014-2020

Notre candidature pour le programme LEADER 2014-2020 a été retenue par la Région Midi Pyrénées lors de la Commission Permanente du 09/07/2015.

**Le montant alloué s'élève à 2 270 000 €** au lieu de 4 170 000 € demandé. Une enveloppe supplémentaire de performance pourra être sollicitée fin 2017. Cette candidature est retenue sous réserve de certaines précisions (préciser certaines actions, les critères de sélection des projets, la plus-value Leader, les moyens d'animation et de gestion, respect d'une majorité de privés au comité de programmation...).

- **Évolution de la maquette et du plan de développement,**

La diminution de cette enveloppe implique des modifications du plan de développement et de sa répartition financière.

Le bureau du Pôle réuni le 27 Juillet 2015 a décidé de :

- Réduire le nombre de mesures de 12 à 6, ce qui facilitera la gestion financière et les affectations en fonction de l'avancée des projets
- Répartir l'enveloppe en conservant les mêmes proportions sauf pour le volet énergie, qui est bénéficiaire de TEPCV, ce qui nous permet de moins pénaliser les services à la population et l'activité économique
- De maintenir une mesure innovation-expérimentation, tout en réduisant la coopération (non cofinancée par la Région)

- **Conventionnement avec la Région**

Le PDRR de la Région Midi Pyrénées a été approuvé officiellement par la Commission Européenne le 17 Septembre.

Cette validation était indispensable pour signer la convention avec la Région. Suite au bureau du 27 Juillet, nous avons renvoyé une première réponse quant aux réserves émises par la Région. Nous sommes en attente d'un retour et d'échanges techniques avant finalisation de cette convention. Une signature devrait intervenir courant novembre et au plus tard avant la fin de l'année 2015.

- **Désignation des représentants au Comité de Programmation (GAL):  
13 titulaires et 6 suppléants**

Lors de la candidature il était prévu une parité entre les membres du collège Public et Privé (14 / 14). La Région nous demande de composer un comité de programmation avec une majorité plus 1 pour les membres du collège privé. Il est donc proposé de réduire à 13, les membres élus ce qui correspond à la même répartition par communauté de communes que pour le bureau du Pôle.

Il est également proposé de désigner un pool de suppléants (1 par communauté de communes et 2 pour la communauté de communes du Carmausin Ségala).

D'un commun accord, sont désignés :

Communauté de Communes	13 Titulaires	6 Suppléants
Carmausin-Ségala	Didier Somen	Christian Puech Rolande Azam
	André Cabot	
	Jean-Claude Clergue	
	Thierry Maliet	
Centre Tarn	Jean-Luc Cantaloube	Bernard Trouilhet
	Sylvian Cals	
	Jean-Claude Madaule	
Monts d'Alban Villefrancois	Jean-Luc Espitalier	Damien Chamayou
	Eric Pujol	
VAL 81	Gilbert Assié	Hervé Tarroux
	Jean-Louis Guianvarch	
Cordais Causse	Sabine Boudou	Philippe Delabre
	Jean-David Roockx	

## 5. Plan Climat Energie

### ▪ CEP (Conseiller Energie Partagé):

Il avait été décidé au comité syndical du 11 mars de reconduire ce dispositif et de solliciter le concours de l'ADEME pour une nouvelle période de 3 ans (2015-2017).

Le plan de financement a été revu et une proposition de convention avec les collectivités concernées a été présentée.

Sur cette base-là, il a été proposé de délibérer :

- Convention avec l'ADEME : 72 000 € (54%) soit 24 000 € par an
- Contribution des collectivités concernées : 54 219 € (41%)
  - 20 communes pour un service complet (17 520 hab) : à hauteur de 1,20 € par habitant et par an pendant 3 ans (la participation de la 3ème année devant être ajustée au vu des dépenses réelles et des aides perçues)
  - Participation forfaitaire de la ville de Carmaux à hauteur de 3 000 € par an pendant 3 ans (assistance technique auprès du personnel technique avec accès à l'outil GEPWEB en ligne)
  - Participation forfaitaire de la Maison de retraite de Trébas, à hauteur de 500 € par an pendant 3 ans (conseil et suivi pour la gestion économe de l'établissement)
- Participation du Pôle Territorial : 6 305 € (5%)

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité

- **Projet de Contrat d'Objectif Territorial Energie Climat avec l'ADEME (2016-2018).** Suite à une délibération de principe du bureau pour bénéficier d'un Contrat d'Objectif Territorial Energie-Climat avec l'ADEME (sur la base d'une aide forfaitaire de 200 000 € sur 3 ans), ce dispositif a été présenté au conseil dans son principe. Il fera l'objet d'une présentation plus détaillée lors d'un projet conseil.

- **Projet de SCIC pour la plate-forme de rénovation énergétique** : dans le cadre de la création de la plateforme de la rénovation énergétique REHAB, une démarche de création d'une SCIC, avec différents acteurs de la rénovation, a été engagée.

Ce projet vise à :

- doter le territoire d'une structure d'accompagnement des particuliers dans leur projet de rénovation
- à travailler avec l'ensemble des acteurs à l'émergence de projets de rénovation performant,

Etat d'avancement,

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec des représentants de professionnels (FFB, CAPEB, Chambre des Métiers...), des bureaux d'étude, des architectes, des énergéticiens, des acteurs publics... Ces rencontres ont permis de confronter cette idée de SCIC auprès des acteurs de la rénovation. Suite à ces rencontres, le groupe d'appui au projet a manifesté son intérêt pour le projet et souhaite étudier plus précisément celui-ci.

Emergence d'un groupe-projet,

Pour l'émergence de la SCIC, il apparaît maintenant important de réaliser plusieurs études ou expertises dont une étude sur le marché de la rénovation énergétique sur notre territoire, le montage du plan d'affaires de la future société, la rédaction du projet commun à travers les statuts. La prochaine réunion devra permettre l'émergence d'un groupe porteur du projet avec un ensemble d'acteurs ou collectivités prêtes à envisager une implication dans cette nouvelle société.

Moyens à mettre en œuvre

Le budget et plan de financement prévisionnel pour l'accompagnement du groupe projet sont les suivants

Etapas	Dépenses prévisionnelles	Coûts HT	Aide de l'ADEME		Reste à charge	
			%	€HT	%	€HT
Etude de marché	Prestation de service	10000	70%	7 000 €	30%	3 000 €
	Formation SAVECOM	5000	70%	3 500 €	30%	1 500 €
Plan de financement	Prestation de service	10000	70%	7 000 €	30%	3 000 €
Rédaction statut	URSCOP	2000	70%	1 400 €	30%	600 €
<b>TOTAL</b>		<b>27000</b>	<b>70%</b>	<b>18 900 €</b>	<b>30%</b>	<b>8 100 €</b>

Sur cette base-là, le comité syndical donne son accord pour poursuivre la démarche et mobiliser les moyens nécessaires

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Président, Didier SOMEN

Le secrétaire de séance, Thierry Maliet